

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D719-190 à D719-192 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif rattachés à une université ;

Vu l'arrêté du 9 août 2012 fixant la rémunération des intervenants participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de fonctionnement de jurys relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté n°2018-03 du 19 février 2018 du directeur de l'IEP fixant les tarifs appliqués dans le cadre d'une activité de fonctionnement de jury ;

Vu l'article 3 de la 1^{ère} partie du règlement des études du diplôme de Sciences Po Aix.

ARRÊTE

Article 1 : Sont nommés membres du jury du concours d'entrée en deuxième année au titre de la session 2018 :

Monsieur Walter Bruyère-Ostells, Professeur des Universités
Madame Sophie Doudet, Maître de conférences
Monsieur Rainer Gregarek, Professeur agrégé
Madame Rachel Joubert, Professeur agrégée
Monsieur Giovanni Privitera, Chargé d'enseignement
Madame Emilie Romero, Professeur agrégée
Monsieur André Roux, Professeur des Universités

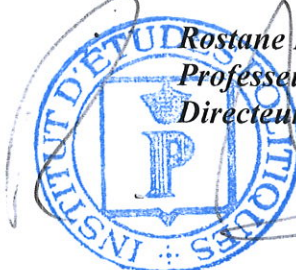
Article 2 : Est nommé président du jury d'admission Monsieur Rostane Mehdi, Directeur de l'Institut.

Article 3 : Monsieur le Directeur de la formation et des études et Monsieur le Secrétaire Général sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 9 mars 2018.

TRANSMIS AU RECTEUR LE : 22.3.18

DATE D'AFFICHAGE : 23.3.18



*Rostane MEHDI,
Professeur des Universités,
Directeur.*